GENÈVE, PAYSAGE EXPOSÉ

1. Hypothèse initiale, un argument sur l'architecture et la ville

La ville de Genève s'engage à planter 150 000 arbres d'ici 2050. Un programme colossal, sans mode d'emploi. Cette promesse dessine une nouvelle image urbaine, une surface perméable inédite. Pourtant, ce futur lointain ne s'impose pas sans conditions : il appelle dès aujourd'hui des actions concrètes, capables d'anticiper et de tester une nouvelle typologie urbaine bioclimatique de l'espace public. Entre le programme et sa réalisation, chacun des points suivants décrit les principes, les méthodes et les ambitions du concours.

I : La Vision
Projeter un rapport actif entre la masse critique du programme (un nombre d'arbres) et le caractère ponctuel, fragile, d'un prototype concret.

I : La Commande
Des sites sélectionnés pour leurs caractéristiques climatiques (zones de chaleur), complétés par des critères hétérogènes — sociaux, historiques ou symboliques — où la requalification des modalités de du contexte urbain est centrale, et où la cohérence de la démarche est moins programmatique que politique, visant à agir sur des espaces stratégiques pour anticiper des transformations concrètes.

III : L'Action
Produire une installation qui devienne l'image appropriée du nouveau régime climatique, assez lisible et mémorable pour transformer l'adhésion individuelle en levier collectif — suffisamment puissante pour convaincre les passants et habitants et les transformer en catalyseurs politiques, permettant ainsi au commanditaire de contourner la rigidité institutionnelle.

IV / Ressourcer
Tout réutiliser: Exploiter chaque intelligence existante comme une ressource potentielle pour le projet, constituant une économie circulaire de savoirs, de matières et de dispositifs.

V : Le Laboratoire
Admettre qu'une expérience de laboratoire ne peut exister hors de la condition de sa production : dépasser l'habillage superficiel pour construire un fragment précis et vraisemblable, un micro-prototype qui fait exister l'hypothèse initiale, avec la conviction qu'un atelier commun — architectes, commanditaires, habitants — peut devenir l'unité minimale d'un laboratoire à l'échelle d'une ville. Dans ce cadre, la Suisse est pensée comme un terrain d'expérimentation ; mais ces principes et méthodes sont transposables ailleurs.

VI : L'Espace Public
Plus qu'un mot-valise, un thématic collectif où il ne suffit pas d'autoriser l'appropriation libre, mais où il faut assumer une forme, une forme qui puisse être mémorisée —une dimension vitale de la coexistence qui doit être ritualisée.

VII : Le Sol
Changer le paradigme qui réduit le sol à un plan abstrait, un flux digeré zéro, une neutralité logistique sans relief. Il s'agit de réintroduire sa profondeur, sa rugosité, son humidité, sa radiance — faire du sol un élément actif, porteur de valeurs sensibles et d'usages nouveaux.

VIII : La démarche
La caractère d'une ville naît souvent indirectement, à travers des objets de mobilier et des équipements produits en série : bancs, grilles d'égout, lampadaires, poubelles, barrières, bouches de métro, un certain revêtement de trottoir. Cette trée non exhaustive révèle le rapport stratégique que l'on entretient avec le sol : une surface d'adhérence, un élément de confort qui fait exister, depuis le XXIIe siècle, au service de la production et de la circulation. Notre démarche vise plutôt à inventer un nouvel objet, un dispositif à la mesure du changement climatique, capable de refonder le rapport entre soi et citoyen. Il ne s'agit plus seulement de révéler le potentiel du patrimoine existant, mais d'y instaurer un dialogue avec un patrimoine nouveau, porteur d'usages et de valeurs inédites. Plutôt que de requalifier un site particulier, il s'agit de formuler des principes spatiaux génériques, spécifiquement climatiques, et de les éprouver sur site avec une masse critique suffisante pour faire coexister, le temps de quelques semaines, une infrastructure climatique et son contexte immédiat : produire un choc, une mise à jour de valeurs, paradoxalement par l'excès et l'économie des moyens, en réduisant le projet à l'assemblage d'éléments hétérogènes au service d'un artefact — une architecture comme fragment.
Il ne s'agit pas d'énumérer un chiffre impressionnant — 150 000 arbres — pour que cette ambition devienne crédible ; encore faut-il rendre perceptible, à une échelle tangible et immédiate, les effets que ce programme pourra produire. C'est pourquoi émerge l'hypothèse de la ville-quai : une ville où toutes les prédispositions de chacun de ses éléments sont exploitées en réintroduisant la notion du sol au centre du débat. Le sol comme point de départ pour penser le nouveau régime climatique, et le rapport stratégique que nous entretenons avec ceux-ci. L'îlotés ne peut pas ici une simple métaphore, mais l'hypothèse pragmatique d'un microclimat artificiel et reproductible, qui condense de manière intensifiée les propriétés bioclimatiques attendues de la future forêt urbaine. Elle devient un condensateur spatial et climatique : un fragment expérimental qui fait exister, ici et maintenant, une condition climatique et sensorielle radicalement nouvelle, pour en éprouver la faisabilité et démontrer sa valeur partageable. Elle propose, aimé un horizon concret plutôt qu'une abstraction programmatique, et préfigure les transformations à venir.

2. Sol LoWEn, figure et forme

La problématique de la ville contemporaine, s'il doit en préexister un, est celui de la coexistence. Il n'y a plus assez de place pour la séparation drastique des flux modernistes : voitures, piétons, services, logistique. Ce constat exclut aussi la possibilité d'un renversement spectaculaire des situations, scénario déjà épuisé par la prolifération d'espaces publics génériques et la reformulation constante de la signalétique. Puisqu'il n'y a plus de place, il faut prendre des décisions.

En considérant la forme architecturale comme l'élément central par lequel les transformations sociales peuvent s'opérer, le projet décide de conserver les sites du concours pour démontrer la capacité typologique du dispositif à traiter et à produire des modèles spatiales à chaque contexte. Il ne s'agit pas d'ajouter une collection d'îlotés autonomes, mais de concevoir une série d'interventions capables de définir les contours d'un parc urbain sans se confronter avec ses limites physiques. Le cœur de la démarche est une nouvelle lecture du sol, clarifier ce qu'il est et ce qu'il fait. Nous faisons ici face à la réalité concrète d'un sol urbain bitumé et imperméable qu'il nous faut fracturer pour pouvoir planter. Le choix d'installer une masse critique d'arbres — suffisamment importante pour provoquer un changement sensible — engage la transformation du sol en infrastructure bioclimatique. Le sol devient un système de gestion comme une condition première, indissociable de cette ambition. Non comme simple agrément, mais comme élément structurant du chaque territoire : il faut capter qu'un seul arbre adulte peut contenir jusqu'à 1000 litres d'eau et en libérer chaque jour plusieurs centaines sous forme de vapeur, illustrant la puissance de ce cycle vivant et son rôle actif dans la transformation du climat urbain.

Que ne passerait-il si l'on décidait de découper ces site ? Une décision de cadrer, simplement. En retirant la signalétique, en révélant une image pleine de potentiels découlant les qualités du contexte urbain et de la nature, en faisant des qualités le projet dont il convient de qu'il doit exister. A la manière de Sol LoWEn, il découpe des sites dans les villes, renforçant la dialectique entre l'existant et l'intervention sans jamais surcharger leur périmètre. Ce dépouillement symbolique, cette table rase localisée, permet d'imaginer un archipel de microclimats où les corps collaborent avec un dispositif vivant et collectif. Le projet dessine alors un espace intermédiaire clairement délimité, précisément là où les choses débordent, nécessaire au fonctionnement de la partie domestique de la ville.

Ces sites dans les sites forment un catalogue de figures : des dispositifs qui redessinent la perception des lieux et proposent une lecture nouvelle, plutôt que de s'ajouter aux logiques salariées de l'infrastructure. En flânant l'assistant, ils composent un arrière-plan collectif qui sert de cadre à une nouvelle condition urbaine.

3. Nouvelle grammaire nouvelle monumentalité, le sol, le mur et le soubassement

La nouvelle grammaire nécessite le passage d'un regard fonctionnaliste à un regard biologique du sol : enveloppe son épaisseur, capable de produire un nouveau rapport entre sol, eau et urbanité. Une infrastructure bioclimatique se dessine alors : elle accueille les débordements, révèle le microtopographie et offre un cadre à une nouvelle monumentalité. Elle propose une conceptualisation du double maillage, avec un archetype clair : le mur, en collaboration avec le sol lui-même. L'arrière-pays pour une scène nouvelle propose de retrouver une image adéquate du mur, de sa figure, de sa forme, à travers le prisme du socle, en construisant un dispositif de soubassement. Le choix d'embrasser l'architecture du mur ir prend dans la volonté d'adapter l'ambition de cette transformation à une réduction significative des surfaces minérales exposées au soleil. Ainsi se dévoile une nouvelle opportunité : réinventer des principes fondamentaux de l'architecture — le soubassement climatique.

Le sol ne peut désormais plus être un simple substrat abstrait : il doit prendre forme, devenir actif et participer à l'invention d'un dispositif phénoménologique de confort renouvelé. Chaque intervention s'appuie sur la microtopographie, révélant les pentes, les creux, les écoulements. L'eau devient matière à projet, capable de redessiner les sites, d'inventer des formes, d'éroder symbolquement les limites pour faire émerger un nouveau sol tout en revendiquant l'espace public. Désimpermabilisation sélective, micro-forêts urbaines, sols poreux : tout concourt à la fabrication d'un environnement plus respirable, plus tent, plus reposant. Le projet doit inventer un système architectural capable, à la fois de façon pédagogique et structurelle, de rendre visible et compréhensible le cycle naturel dont il dépend. Il doit rendre lisible le rôle de l'environnement et des éléments : la terre, l'eau et le vent — pour constituer le socle d'une nouvelle typologie constructive, qui dépasse la simple addition d'arbres et propose une transformation profonde et collective de l'espace urbain.

Le projet est ainsi capable d'agir et de se déployer comme une réponse à cette hypothèse sur la ville de façon tangible et résolument contemporaine, où l'architecte du soubassement offre une nouvelle condition tournée vers l'extérieur. Un périmètre qui intensifie les relations, non plus seulement avec le contexte immédiat, mais avec l'environnement climatique global, le soleil, l'air, la pluie, les espaces verts, les rues, les piétons. La monumentalité de la proposition réside en réalité dans l'amélioration concrète de la vie en ville dense.

Dans un premier temps, nous avons affirmé la primauté du programme et sa dimension d'expérimentation sociale : nous avons formulé l'hypothèse d'une coexistence d'activités diverses, capables de faire emerger une nouvelle condition de part urbain. Nous soulatisons désormais décrire plus précisément le paysage généré par cette méthode d'organisation. Après avoir expliqué comment cela est arrivé, il est temps de montrer comment cela fonctionne et à quoi cela ressemble.

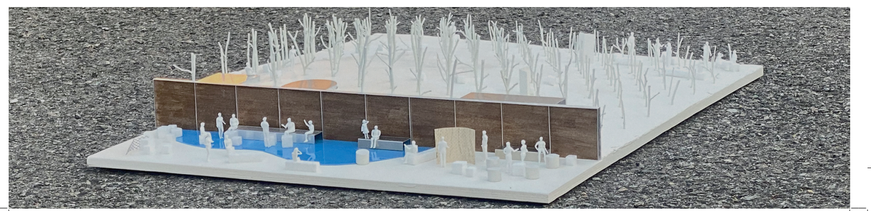

Zone basse (0-1 m)
En pied de pente, le Kostelusiera pancicula (5-8 m) en bosse guide la perception depuis la rue, bande que l'alternance du Betula alba (3-4 m) et de l'Hippocrepis mecrosiziza (2-3 m), en quinconce serré (entraxe 2.25-3.5 m), forme une base végétale dense et haltère. Cette zone accueille du dispositif actuel équilibre entre densité et respiration, avec des textures, floraisons et feuillages variés, renforçant la diversité semaine et le confort d'usage.
Schéma de plantation : les deux espèces sont implantées selon deux trames distinctes en quinconce serré, aux entraxes respectifs (2.25-3.5 m) suspendues

Zone médiane (1-2 m)
A ce palier, la canopée intermédiaire du Cercis siliquastrum (5-8 m) et de l'Amelanchier x canesc (4-6 m), en alternance régulière (entraxe 3.5 m), offre un ombrage régulateur et structure la montée spatiale du nouveau sol. Le Gleditsia triacanthos 'Sunburst' en-haltère prolonge la trame végétale, assurant continuité et diversité. Cette zone «corps» du dispositif articule équilibre entre densité et respiration, avec des textures, floraisons et feuillages variés, renforçant la diversité semaine et le confort d'usage.
Schéma de plantation : les arbres sont alternés de façon régulière, avec un décalage d'un demi-entraxe entre les lignes, formant un damier en quinconce. Ciel.

Zone haute (2-3m)
Et surmonté le Quercus ilex (5-7m) et le Styphora japonica (5-8 m) formant une couverture végétale aux qualités d'inertie thermique élevées, structurante pour l'ensemble. Le Celtis australis en tablnal ancre la scène haute, en lien avec les voies depuis la place. L'espacement plus large (entraxe 4-5 m) permet une lumière filtrée et une ventilation naturelle, essentielles à l'usage des espaces en dessous. Elle constitue un repère paysager régulier (environnement thermique, et accès/vues du public dans un espace ombragé, supplémentaire sur rue).
Schéma de plantation : les essences sont disposées en figures alternées, sans décalage entre les rangs, pour préserver une trame lisible et ouverte.

4. La grille climatique et le système d'arborisation

La taille seule peut donner une mesure de l'ambition ; et lorsque tout peut devenir architecture, lorsque tout possède un potential de réactivation, l'architecture à l'obligation d'être extrêmement précise quant à la position qu'elle adopte. Ce n'est qu'à ce moment-là que la notion de réutilisation peut devenir véritablement productive pour le projet d'architecture. Ainsi, l'installation prévoit l'utilisation d'une partie de la masse considérable que produisent chaque année les matériaux d'excavation — les déchets les plus abondants en Suisse — afin de générer un lieu où le végétal domine composant une série de paysages successifs, des paysages en coulisses, où la forêt urbaine est envisagée comme un pur programme, comprenant la manière artificielle un maximum de sensations et d'associations liées à l'idéle mêmne de forêt.

Ce détiblais, déposé sur les sites actuellais, construit le nouveau sol commun. Un mur de soulèvement retient les arbres, construisant la forêt urbaine dans une grille climatique selon un système d'arborisation précis. Le nouveau sol est divisé en trois zones principales : la zone basse, dense et fraîche, où des espèces filtrantes et pionnières stabilisent mécaniquement le sol ; la zone médiane, plus aérée, organisée autour d'essences ornementales et matitières qui composent une canopée régulatrice ; et la zone haute, structurante et protectrice, où des feuillus majeurs assurent l'inertie thermique et dessinent une silhouette végétale unitaire. Les espèces caduques et persistantes alternent afin d'assurer une diversité saisonnière et sensorielle constante. La grille de plantation adopte des entraxes variables — plus serrés en bas pour renforcer la cohésion du sol, plus ouverts en haut pour ménager des percées visuelles et favoriser divers usages tels que des zones de repos, des aires de jeux ou des équipements sportifs. La grille climatique peut à nouveau se subdiviser. L'ensemble produit un gradient écologique vertical lisible, dans lequel chaque strate participe à la construction d'un microclimat et à la mise en scène d'un paysage dense, à la fois réptétit et généreux dans ses déclinaisons.

Le tout opère de façon spatiale : la zone basse accueille l'accès depuis la rue, tandis que la zone haute fonctionne comme un écran d'arbres, des brise-soleil naturels dont le fonctionnement saisonnier régule la lumière et l'ombrage de la place en contrétais du mur, transformant l'ensemble en différents lieux d'un grand théâtre climatique. Le mur, plus qu'un simple mur de soulèvement, agit en tant que système de drainage, collectant les eaux de ruissellement, l'excédent d'eau que les racines n'absorbent pas, la condensation et la transpiration des arbres. Cette eau est ensuite redistribuée sur la place, notamment sous forme d'évaporation naturelle par un nouveau type de zoning : le zoning doux. Le mur ralentit la montée en température, réemet lentement la chaleur accumulée durant la journée et agit comme un tampon thermique, offrant des pièces fraîches, des passages ombragés et des bancs de repos climatiques. Ce mur joue aussi le rôle de fond de scène d'un véritable théâtre climatique où la place devient un espace vivant d'événements collectifs — fêtes, projections, rencontres — qui célèbrent la vie urbaine et sa nouvelle relation au climat. On y creuse également des espaces à l'intérieur pour accueillir les principaux programmes nécessaires à chaque lieu, à divers évènements, sous forme de refuges tempérés, véritables vides extrégnants qui fonctionnent comme un climat de grotte. Le système a un début et une fin, agissant comme une route continue où le soleil, le vent et l'eau deviennent des éléments spatiaux qui participent activement à l'habitabilité de la rue, de la place et de la ville.

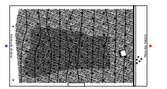

Place des Nations (Genève)

Place à haut potentiel symbolique, adéquaint le siège des Nations Unies, image de "la Genève internationale", servant de lieu de rassemblement et de manifestation vivant à interpréter l'opinion publique et les organisations internationales présentes dans la société.
Mesures temporaires : Le mur de soulèvement du parking (rue de la Paix) ; Au sud de l'aire routier principale, 1 000 m² de pleine imperméable sont transformés en espace végétalisé accessible, qui la dépave d'un prolongement paysager (2 m de hauteur) relaxe ou en espace sportif/ludique (1 m) ; Le parking de rotation, malgré ses 84 pins d'ouest et ses 24 pins de la proximité des parcs au nord.
Mesures permanentes : Le maître d'œuvre ouvrant l'entrée de la place — symbolquement plus proche de la manifestation que de l'installation. Les axes routiers limitrophes sont réduits de moitié. Le soubassement définitif l'extrémité nord, renforçant le rapport avec l'aménagement paysager existant. Le fonctionnement des jeu d'eau est garanti, n'ayant l'seas d'eau et de spectacle.

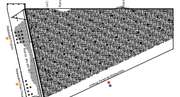

Place du Pré-l'Évêque (Genève)

L'entrée du site est occupé par un parking qui rompt toute lecture de continuité avec la dynamique piétonte et vivante de la Rue de Chantepoulet.
Il est bordé au sud par l'avenue Rhône-de-Rochemont, axe routier principal ; au nord-est par la Rue de la Mainte, axe routier de quartier qui annonce la morphologie récurrente des anciens faubourgs, limitrophes de la centrale bayale (zone urbaine construite au XIXe siècle et aujourd'hui en cours de mutation du Lignon Parc). Au sud de l'axe routier principal, 1 000 m² de pleine imperméable sont transformés en espace végétalisé accessible (2 m de hauteur).
Mesures temporaires : réaliser l'ambiéntéé du projet cité : la Rue de la Mainte est condamnée, l'axe principal est valeint ; les abords sont aménagés spontanément. Inscrire dans la pierre du sol, la nouvelle place végétalisée se développe à l'horizontale pour créer un balcon collectif ombragé à l'intérieur de la ville, soulevé par le soubassement climatique. Créé-ici cadre la Rue du Jeu-de-l'Arc, espace frais, agréabl et préférentiel, qui profite aux terrasses des restaurants dans une lecture de continuité avec les activités de la Rue de Monchoisy.

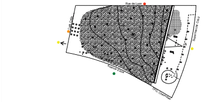

Place des Charmilles (Genève)

L'une des places indiquant des pics de température maximale. Identité d'espace public contestatate au nu de l'actuelle gestion automobile BB fic de la surface, servant de rond-point aux axes environnants.
Au nord, la Rue de Lyon, axe routier principal à l'échelle du Grand Genève. Au sud, l'Avenue d'Ofes, axe routier secondaire. Elle sépare la zone du Lignon de l'urbanisation plus récente de Vernier-Cherpines, dont le développement s'est opéré selon des principes urbanistiques expérimentés. A l'ouest, la Promenade de l'Europe, artifiqué urbaine équipée de commerces qui répond à la Route Ecole d'Art et de Design (HEAD). A l'est, gérante et supermarché.
Mesures temporaires : Inscrire l'espace dédié à la voiture (17 % Rue de Lyon, 35 % Avenue d'Ofes) dans le sol, renforcer les séquences spatiales. La nouvelle place végétalisée adresse une continuité avec la morphologie ouverte au sud et terminer l'entitulé urbaine sur un seas vert, sorte d'un parvis frais©, ombragé, capté par le mur climatique et le supermarché.

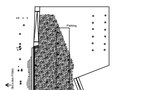

Secteur de la Piscine du Lignon (Vernier)

Secteur tampon entre la zone industrielle, une zone à résidence pavillonnaire, et la cité du Lignon (ensemble d'autre part en raison de sa emprise topographique. Le secteur indique un degré d'ouvert de la drague intense à vers
A l'ouest, la Route du Bois-des-Frères, axe routier secondaire qui relie la piscine à la cité ; des transformations récentes ont réduit l'espace dédié à la voiture, offrant de larges trottoirs encore inoccupés. A l'est, sous la Route de Vernier, parking et délaissé de la zone industrielle ; Mesures temporaires : Potentiel de végétalisation du trottoir avec le système d'irrigation en détruit de solve.

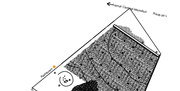

Croisement Avenue Cardinal-Mermillod et Route de la Fontenette

Croisement représentant la conséquence d'abords programmatiques et morphologiques diversifiés : l'in du tissu historique de Carouge, début de la zone d'activité sportive de la Fontenette, développement immédiat récent.
Au nord, la Route de Vernier, axe routier principal reliant les zones sportives. Au sud, la Rue de la Fontenette, axe routier principal à la ligne de tram. Le tronçon de la Rue de la Fontenette, axe routier principal reliant les zones sportives. Au sud, la Rue de la Fontenette, axe routier de quartier débouchant sur la Place du Marché de Carouge. Au sud-ouest, îlots urbains d'habitation à cour, jardins et rue de circulation.
Mesures temporaires : la Rue de la Fontenette et la Rue de Vernier sont bloquées, permettant l'occupation de la première, piétonnisée, réactivation son potentiel spatial et adhésion un nouvel aménagé frais historique et le figure du boulevard vert, dans une logique de réparation jouait que de subir les contraintes de circulation.

Place du Rondeau (Carouge)

Historiquement importante pour être une porte entre la ville et la campagne. Aujourd'hui, rotéé entre le pavillonnaire, le tissu historique du XVIIIe siècle et la zone de développement PAV : plus grand chantier d'urbain lancé à l'échelle du canton. Mesures temporaires : Le mur de soulèvement du parking (rue de la Paix) ; Au sud de l'aire routier principal, 1 000 m² de pleine imperméable sont transformés en espace végétalisé accessible (2 m de hauteur) ; Le parking de rotation, malgré ses 84 pins d'ouest et ses 24 pins de la proximité des parcs au nord.
Mesures permanentes : L'installation prend avantage de la pleinéité présentée, réactivation son potentiel spatial et adhésion un nouvel aménagé frais historique et le figure du boulevard vert, dans une logique de réparation jouait que de subir les contraintes de circulation.

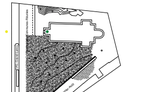

Place du Tir-Ariol (Lancy)

Lancy se développe de manière linéaire et dialectique sur un plateau surplombant la zone industrielle de Carouge. Plusieurs micro-centralités la ponctuent : la Place du Tir-Ariol est une de ces incarnations historiques. Elle est aujourd'hui coupée par l'axe de mobilité, sans prendre avantage de leur collision. La partie non pénétrante, servant de parking, est en friches.
A l'ouest, l'Avenue des Communes-Réunies, axe routier principal et ligne de tram, séparant la place. Au nord, Notre-Dame des Grâces et le Centre de Quartier Tivoli, bâtiments de qualité. Au sud, le Centre de Quartier Tivoli, bâtiment de qualité, et le Centre Commercial Tivoli.
Mesures temporaires : L'Avenue des Communes-Réunies et le Chemin du Pierron-Ancyr sont réduits de moitié, la partie non pénétrante, la partie non pénétrante, servant de parking, est transformée en espace de rotation. L'installation vise à réactiviser le jardin historiquement présent, et le confronter aux enjeux actuels de mobilité: axes en trafic réduit et espace de rotation. Le Chemin du Pierron-Ancyr est réduit à une voie de circul